



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

Orléans, le

**AVIS de l'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE**  
***Demande d'autorisation d'exploiter – Installations classées pour la protection de l'environnement***  
**- Société MARS Petcare & Food**  
**Commune de SAINT DENIS DE L'HOTEL (45)**

<b>1. PRÉSENTATION DU PROJET .....</b>	<b>1</b>
<b>2. IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX .....</b>	<b>1</b>
<b>3. ANALYSE DE LA QUALITÉ DES ETUDES ET DES MESURES PRISES PAR LE PÉTITIONNAIRE POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE.....</b>	<b>1</b>
3.1. ÉTUDE D'IMPACT.....	1
3.1.1. <i>Analyse de l'état initial du site et de son environnement.....</i>	<i>1</i>
3.1.2. <i>Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation.....</i>	<i>2</i>
3.1.3. <i>Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site.....</i>	<i>2</i>
3.2. ARTICULATION DU PROJET AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES CONCERNÉS .....	3
3.3. ANALYSE DES CONDITIONS DE REMISE EN ÉTAT DU SITE .....	3
3.4. ÉTUDE DES DANGERS.....	3
3.5. RÉSUMÉS NON TECHNIQUES DE L'ÉTUDE D'IMPACT ET DE L'ÉTUDE DES DANGERS.....	3
<b>4. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET.....</b>	<b>3</b>
<b>5. CONCLUSION .....</b>	<b>4</b>

La société MARS Petcare & Food sollicite une actualisation de l'autorisation d'exploiter de son usine de préparation et de conditionnement d'aliments pour animaux de compagnie dans le cadre du rachat de la station d'épuration communale de SAINT DENIS DE L'HOTEL.

## **1. PRESENTATION DU PROJET**

La principale activité est la production de pâtés et boulettes en sauces ou en gelées destinées à la consommation des chiens et chats, conditionnées en boîtes ou en emballages souples.

Le site, autorisé depuis 1972, est situé boulevard des Chenâts, sur la commune de SAINT DENIS DE L'HOTEL. La station d'épuration existe sur le terrain voisin depuis 1973 et dans la configuration actuelle depuis 1982. L'actualisation de la situation administrative de l'établissement est effectuée à l'occasion du rachat de la station d'épuration communale, elle ne fait pas l'objet d'ajout d'ouvrage ou d'augmentation de capacité. Les autres installations du site de MARS ne sont pas modifiées.

Le périmètre d'épandage des boues de la station d'épuration concerne 6 communes du département du Loiret pour une surface épandable d'environ 374 hectares.

## **2. IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**

Les enjeux environnementaux ont été correctement identifiés dans le dossier de demande d'autorisation remis par le pétitionnaire. Ils sont hiérarchisés par l'autorité environnementale (voir tableau en annexe).

**Les enjeux environnementaux principaux, susceptibles d'être impactés par le projet, sont :**

- la qualité des eaux souterraines et de surface et l'état des sols ;
- la qualité de l'air et les odeurs.

## **3. ANALYSE DE LA QUALITE DES ETUDES ET DES MESURES PRISES PAR LE PETITIONNAIRE POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE**

Les études présentées dans le dossier de demande d'autorisation comportent les éléments prévus par le Code de l'Environnement et couvrent l'ensemble des thèmes requis.

### **3.1. Étude d'impact**

#### **3.1.1. Analyse de l'état initial du site et de son environnement**

##### **3.1.1.1. Aspects eaux souterraines, eau de surface et sols**

L'analyse de l'état initial est assez complète.

Le dossier indique la présence d'un ruisseau intermittent traversant le site. Les données relatives à la qualité de La Loire, milieu récepteur des effluents du site, sont correctement détaillées. Une étude d'acceptabilité du milieu récepteur est présente dans le dossier. Cette étude indique que la Loire à hauteur de Jargeau, en amont du rejet du site, a une qualité initiale « état écologique médiocre » en raison du non-respect des éléments de qualité biologique et de qualité physico-chimique spécifiques non-synthétiques.

Les relevés effectués à partir d'un forage sur site permettent de définir précisément les formations géologiques.

Parmi les six communes présentes dans le périmètre d'épandage, celles de CHATENOY et SURY AUX BOIS sont classées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates. Le dossier présente les études de sols réalisées pour les parcelles du périmètre d'épandage. Les teneurs en phosphore sont élevés sur les parcelles des communes de BOU et ST DENIS DE L'HOTEL. Des parcelles d'épandage de la commune de SAINT DENIS DE L'HOTEL sont concernées par le périmètre éloigné du captage d'alimentation en eau potable.

##### **3.1.1.2. Aspects air et odeurs**

Le dossier présente la rose des vents et indique une prédominance des vents du secteur nord-est. L'environnement du site est rural. Des problématiques d'odeurs peuvent être perçues pendant les périodes

d'épandage qui peuvent provenir de stations d'épuration communales ou d'autres industries. Les données présentées apparaissent satisfaisantes au regard des enjeux.

### **3.1.2. Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation**

#### **3.1.2.1. Aspects eaux souterraines, eau de surface et sols**

La caractérisation des différents effluents du site est correctement établie. Les effluents industriels sont essentiellement des eaux de lavage chargées en matières organiques. Le dossier comporte une étude pertinente d'acceptabilité du milieu récepteur qui évalue notamment l'impact du rejet des effluents industriels traités dans la Loire. Le débit maximal journalier des effluents traités est de 1000 m<sup>3</sup>. L'impact quantitatif représente 0,026% du débit d'étiage, il est donc considéré comme négligeable. Une simulation de l'impact qualitatif des rejets est effectuée avec l'hypothèse du bon état écologique de la Loire.

Le projet prévoit une production maximale de boues de la station d'épuration de 180 tonnes de matières sèches. La caractérisation des boues produites est effectuée à partir d'analyses récentes. Les quantités annuelles d'azote total et de phosphore total à épandre correspondent respectivement à 12,1 tonnes et 13,5 tonnes. L'évaluation des quantités précitées est correctement menée.

#### **3.1.1.2. Aspects air et odeurs**

Le principal émissaire de polluants atmosphériques est la chaufferie, produisant la vapeur indispensable au procédé de fabrication (stérilisation), et ses 4 chaudières fonctionnant au gaz naturel. A ce titre le site est soumis au plan national d'affectation des quotas d'émissions de dioxyde de carbone. L'ensemble des rejets atmosphériques du site est correctement présenté dans le dossier. Les dernières campagnes de mesures des émissions atmosphériques (monoxyde de carbone, oxyde d'azote) sont détaillées.

L'origine des odeurs est clairement décrite. Le dossier indique que le site peut générer des odeurs issues de cuisson d'émulsion et parfois d'odeurs nauséabondes émanant du bassin tampon lorsque le temps de séjour des eaux usées est trop long. Des odeurs peuvent également être perçues à l'occasion de l'épandage des boues de la station d'épuration.

### **3.1.3. Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site**

#### **3.1.3.1. Aspects eaux souterraines, eau de surface et sols**

Le projet expose de manière cohérente la mise en œuvre de mesures de réduction à la source des charges polluantes des effluents notamment la séparation de particules, la récupération de matières premières. Le traitement des effluents industriels est intégralement traité par la station d'épuration biologique du site. Elle ne fonctionne qu'à 30% de sa capacité. Les rendements épuratoires présentés sont élevés. Les simulations présentées dans l'étude d'acceptabilité du milieu récepteur indiquent que le bon état écologique de la Loire sera maintenu en aval du rejet. La qualité des effluents après traitement est conforme aux prescriptions réglementaires.

Le plan d'épandage est correctement détaillé et présente avec clarté les mesures adoptées. Les surfaces d'épandage sont mises à disposition par 5 agriculteurs et couvrent 373,6 hectares. Elles sont réparties sur 6 communes et sont pour l'essentiel proches de la station (70% des surfaces sont localisées à moins de 6 km). Les bilans de fertilisation présentés indiquent que les exportations d'azote excèdent largement les apports issus l'épandage des boues. En revanche, en ce qui concerne le phosphore ce bilan est juste à l'équilibre. Les analyses des sols qui figurent dans le dossier montrent des teneurs en phosphore élevées pour les communes de SAINT DENIS DE L'HOTEL et de BOU. Un enrichissement du sol en phosphore n'est donc pas à exclure. Le projet prévoit un programme d'analyses de sol des valeurs agronomiques et des éléments traces métalliques. L'autorité environnementale recommande d'être particulièrement vigilant sur le suivi des niveaux de phosphore des sols.

Concernant les périodes d'épandage, il apparaît judicieux d'étendre à l'ensemble des communes d'épandage les restrictions de calendrier prévues par le dossier pour les deux communes situées en zone vulnérable. Les autres mesures présentées sont satisfaisantes notamment, le respect des distances d'épandage vis-à-vis des cours d'eau, les capacités d'entreposage sur site des boues, l'étude de solutions alternatives au recyclage agricole si momentanément celui-ci n'était plus envisageable (l'incinération et le compostage).

### 3.1.3.2. Aspects air et odeurs

Les mesures mises en œuvre pour limiter les émissions atmosphériques font l'objet d'une présentation détaillée dans le dossier. Parmi ces mesures, il est prévu le changement des brûleurs des chaudières par des équipements de dernière technologie. Bien que les rejets respectent les valeurs réglementaires, l'autorité environnementale recommande la mise en place de ces brûleurs qui permettront de diminuer encore le niveau des rejets en oxydes d'azote. Le site respecte par ailleurs, ses quotas d'émission de dioxyde de carbone.

Afin de limiter les odeurs, le projet indique, en ce qui concerne la station d'épuration, la mise en œuvre d'une circulation des boues et une augmentation de la puissance d'aération des bassins. Sur les parcelles d'épandage, le dossier présente le respect de distances d'éloignement ainsi que des conditions d'enfouissement. Le suivi de l'ensemble de ces mesures est de nature à répondre de manière satisfaisante à l'objectif de diminution de l'impact olfactif.

### 3.2. Articulation du projet avec les plans et programmes concernés

Le dossier déposé par l'exploitant prend en compte de manière satisfaisante les plans et programmes concernés. Le dossier précise que le projet s'articule de manière compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de Loire-Bretagne et le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe de Beauce.

### 3.3. Analyse des conditions de remise en état du site

Les mesures proposées par l'exploitant dans le cadre du réaménagement du site après cessation d'activité sont adéquates et compatibles avec un usage industriel futur.

### 3.4. Étude des dangers

L'étude de dangers identifie les risques potentiels suivants : l'incendie, l'explosion associées aux silos et à la chaufferie et l'écoulement accidentel de produits dangereux.

L'analyse des dangers est en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement et de la vulnérabilité des intérêts. Les mesures de prévention et de protection mises en œuvre sont adaptées aux potentiels de dangers.

Les scénarii incendie et effondrement de silo sont correctement modélisés. Les zones d'effets restent circonscrites à l'intérieur des limites de l'établissement.

### 3.5. Résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers abordent l'ensemble des enjeux identifiés et les exposent de manière claire et lisible pour le grand public.

## 4. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET

Ce projet dote la société MARS d'une station d'épuration exclusivement dédiée à traiter ses effluents. Son large dimensionnement œuvre dans le traitement efficace des rejets aqueux permettant ensuite un rejet au milieu naturel.

Les boues générées par la station d'épuration sont valorisées en épandage sur des terres agricoles. Le plan d'épandage privilégie les parcelles situées à moins de 30 km du site de manière à limiter les transports.

L'exploitant a mis en œuvre un système de management environnemental et a obtenu une certification ISO 14001. Dans ce cadre, le dossier précise que chaque année des objectifs sont fixés avec des indicateurs environnementaux sur les consommations d'eau et d'énergie, le volume et la qualité des effluents rejetés, le tonnage des déchets. Le dossier indique notamment que les mesures visant à limiter les consommations d'eau ont conduit à diviser par deux en 10 ans la consommation d'eau, deux forages étant exploités sur le site. Une sensibilisation du personnel à la politique environnementale est également évoquée. Cette certification participe d'une bonne intégration des enjeux environnementaux au projet.

## 5. CONCLUSION

Le contenu de l'étude d'impact et de l'étude des dangers est en relation avec l'importance des effets et des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement.

Le dossier prend bien en compte les incidences directes, indirectes, permanentes ou temporaires du projet sur l'environnement sur l'ensemble des enjeux environnementaux identifiés.

Par ailleurs, au vu des impacts réels ou potentiels présentés, l'étude présente de manière détaillée les mesures pour supprimer et réduire les incidences du projet. Ces mesures sont cohérentes avec l'analyse des enjeux environnementaux et les effets potentiels du projet.

--E--

Le Préfet de Région

## ANNEXE

Les enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et l'importance des enjeux potentiels vis-à-vis du projet sont hiérarchisés ci-dessous par l'autorité environnementale :

	Cotation de l'enjeu*	Commentaire et/ou bilan
Risques naturels	0	Aucun risque naturel susceptible d'impacter le projet n'est identifié.
Faune, flore	0	Le projet n'a pas d'impact sur la faune et la flore. Les installations du projet sont implantées dans la configuration actuelle depuis plus de 10 ans, faune et flore se sont adaptées aux espaces laissés libres sur la faune et la flore
Milieux naturels	+	Les zones naturelles les plus proches sont implantées sur la Loire à plus de 500 m en contrebas (ZNIEFF de type 2, NATURA 200, directives oiseaux et habitats, ZICO). Aucune parcelle d'épandage n'est située dans une zone de protection du milieu naturel. Hormis les rejets d'eau le site ne génère aucun impact sur les bords de Loire, ni directs, ni indirects.
Connectivité biologique	0	Aucune zone de connectivité biologique n'est identifiée sur la zone impactée par le projet
Consommation des espaces naturels et agricoles	0	Les bâtiments et implantations extérieures ne sont pas modifiées par le projet.
Eaux superficielles et souterraines (Captages d'eau potable)	++	Le site est muni de sa station d'épuration. Un des enjeux consiste à garantir un traitement efficace des effluents par cette station qui sont rejetés au final dans la Loire. De plus, les épandages peuvent être à l'origine de transfert d'éléments solubles vers les nappes et les eaux superficielles. Ces aspects sont développés dans le corps de l'avis.
Sols	++	Les enjeux sont liés aux épandages de lisier sur les sols agricoles (environ 374 hectares de surfaces épandables). Cet aspect est développé dans le corps de l'avis.
Air	++	Les principales émissions atmosphériques sont les gaz de combustion de gaz naturel de la chaufferie en raison de la puissance thermique développée par les 4 chaudières. Cet aspect est développé dans le corps de l'avis.
Odeurs	++	Le site peut générer des odeurs. Il peut s'agir d'odeurs de cuissons d'émulsion, ou provenant du traitement des eaux usées. L'épandage des boues de la station d'épuration peut également générer des odeurs. Cet aspect est développé dans le corps de l'avis.
Déchets	+	A l'exception des boues de la station d'épuration abordées à la thématique eaux et sols, l'activité du site génère des déchets dans des volumes modérés. Ils sont collectés, triés et envoyés en filière de traitement adaptée.
Energies et changement climatique	+	Les sources d'énergie utilisées sont le gaz naturel et l'électricité. Le projet prévoit un programme de réduction des consommations énergétiques (mesures constructives des bureaux, modification des chaudières, diminution des températures de consigne des procédés dans les phases d'arrêt...). Le site est soumis à quotas d'émissions de dioxydes de carbone en raison de ses installations de combustion il respecte les quotas de CO2 qui lui ont été attribués.
Risques technologiques	+	Les zones d'effet des risques identifiés sont confinées dans l'enceinte de l'installation.
Santé	+	Le site possède six tours aéro-réfrigérantes susceptibles d'être à l'origine d'un risque de légionellose. Le projet présente les mesures mises en œuvre pour prévenir le développement des bactéries dans les circuits de refroidissement.
Trafic routier	0	Les voies desservant le site évitent les zones d'habitat. Le projet ne conduit pas à une augmentation du trafic routier.
Bruit	+	Sur la zone à émergence réglementée la plus proche, la valeur limite d'émergence n'est pas respectée de nuit. Afin de réduire ses émissions sonores, le projet prévoit l'installation d'une cabine insonorisée sur les broyeurs.
Émissions lumineuses	+	Les extérieurs du site sont maintenus éclairés pour des raisons de sécurité. L'impact lumineux est négligeable sur le voisinage en raison de l'éloignement des zones principales d'habitat, qui sont davantage exposées à l'éclairage public. La zone la plus proche du site est protégée par un écran végétal constitué d'arbres.
Patrimoine architectural, historique	0	Aucun élément du patrimoine historique et architectural ne sera impacté par le projet. Le site est éloigné de tout monument historique et de tout site inscrit ou classé (500m minimum).
Paysages	0	L'intégration paysagère du projet ne soulève pas d'enjeu. Les écrans végétaux entourant le site sont préservés. Les bâtiments et implantations extérieures ne sont pas modifiées. Les habitats les plus proches sont à 150 m.

\*Hiérarchisation des enjeux potentiels : +++ : très fort ++ : fort + : présent mais faible 0 : pas concerné  
Cette hiérarchisation est établie de manière relative à l'établissement et ne saurait constituer une cotation